



Arret de travail durant mandat délégué du personnel

Par **beauvery**, le **27/09/2016** à **07:57**

Bonjour à tous,

Je suis en arrêt de travail jusqu'à ce soir minuit .Mes heures de présence à mon domicile sont fixées par mon arrêt de travail.Il se trouve qu'une réunion importante avec le personnel (je suis délégué du personnel) a lieu cet après midi de 14h à 16h (heures où je dois rester chez moi).En tant que salarié protégé puis -je y aller sans craindre une perte de mes droits (indemnités journalières).Merci d'avance de vos réponses

Par **P.M.**, le **27/09/2016** à **09:18**

Bonjour,

La Sécurité Sociale ne tiendrait vraisemblablement compte, en cas de contrôle, que des heures de sortie autorisées et pourrait même vous rétorquer que pendant un arrêt-maladie vous ne devez pas avoir une activité syndicale régulière même si pendant cette période le mandat n'est pas suspendu...